



CHÉCY

Conseil municipal 2014 : compte-rendu du 15 avril

L'an deux mil quatorze, le quinze avril à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chécy en séance publique sous la présidence de monsieur Jean-Vincent VALLIES, maire de Chécy.

Présents : M. VALLIES, Mme BAULINET, M. RABILLARD, Mme GLOMERON, M. TINSEAU, Mme DAUDIN, M. GACHET, Mme PELLE-PRINTANIER, M. TAFFOREAU, M. LEPAULT, M. LETELLIER, Mme GACOIN,

M. DUVAUX, Mme COLLADANT, MM. TOULOUGOUSSOU, Mmes PERROT, GRANDVILLIERS, M. DOUCET, Mmes CHARDERON, PUGIN, M. CHERRIER, Mmes BERTRAND, HERINO, M. LEPRETRE, Mmes PICARD, LAMARQUE, Mlle FELIX.

Absent excusé :

M. PIZZINAT a donné pouvoir à M. TINSEAU

M. VAQUETA a donné pouvoir à V. FELIX

Formant la majorité des membres en exercice, Mme HERINO a été désignée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 29 mars a été approuvé à l'unanimité.

1/ Pouvoirs du maire – Délégations

Le conseil municipal à l'unanimité a décidé de déléguer une partie de ses attributions au maire ou au premier adjoint au maire en cas d'empêchement. Les délégations concernées s'établissent au nombre de 22 et sont conformes aux dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales. M. le maire devra informer le conseil municipal de toutes les décisions qu'il aura prise dans le cadre de ces délégations.

2/ Création des commissions communales

Le conseil municipal à l'unanimité a décidé de créer 5 commissions communales chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal.

Les cinq commissions proposées sont les suivantes :

- 1 – Finances – Ressources humaines – Tranquillité publique
- 2 – Petite enfance – Culture – Sport – Vie associative - Tourisme
- 3 – Espace public – Développement durable – Bâtiments - urbanisme
- 4 – Vie scolaire – Animation
- 5 – Emploi – Formation - Vie économique.

Outre, M. le maire et les adjoints, il est proposé que chaque commission soit composée de huit (8) membres : 6 pour la majorité municipale, 1 pour la liste conduite par Mme PICARD et 1 pour la liste conduite par M. VAQUETA. Il est proposé 3 suppléants pour la liste de la majorité municipale et 1 suppléant pour chaque liste minoritaire.

3/ Régime indemnitaire des élus locaux



CHÉCY

Le conseil municipal a approuvé à la majorité (27 pour, 2 abstentions) le montant des indemnités qui seront versées au maire et à ses adjoints pendant la durée du mandat. Le montant de ces indemnités varient selon les personnes concernées et respectent les dispositions réglementaires en vigueur.

Fonctions	Elus	Indemnité mensuelle brute *	Pourcentage de l'Indice Brut 1015
	Jean-Vincent VALLIES	2 404,43 €	63,25 %
Adjoint	Virginie BAULINET	851,17 €	22,3905 %
Adjoint	Yves RABILLARD	782,10 €	20,5735 %
Adjoint	Isabelle GLOMERON	851,17 €	22,3905 %
Adjoint	Bernard TINSEAU	782,10 €	20,5735 %
Adjoint	Régine DAUDIN	782,10 €	20,5735 %
Adjoint	Fédéric GACHET	851,17 €	22,3905 %
Adjoint	Marie-Odile PELLE-PRINTANIER	782,10 €	20,5735 %
Adjoint	Christophe TAFOREAU	782,10 €	20,5735 %
Député délégué	Yves LEPAULT	293,34 €	7,7165 %
Député délégué	Yves PIZZINAT	293,34 €	7,7165 %

* compte tenu de la valeur du point d'indice des fonctionnaires au 1^{er} juillet 2010

4/ Remboursement des frais de déplacement des élus

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité les modalités de remboursement de frais des élus dans le cadre de missions confiées. Les remboursements se feront soit au forfait, soit au réel.

5/ Commission d'appel d'offres – Désignation des membres

Le conseil municipal a désigné ses représentants à la commission d'appel d'offres à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Sont déclarés élus à la commission d'appel d'offres :

Titulaires :- I. GLOMERON- R. RABILLARD- H. TINSEAU- P. LETELLIER- J.P. LEPRETRE

Suppléants :- A. PIZZINAT- J.F. DOUCET- A. DUVAUX- J. LEPAULT- L. PICARD

6/ Election des membres élus au conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS)

Le conseil municipal a désigné ses représentants au CCAS.

Sont déclarés élus :

- M.O. PELLE-PRINTANIER - C. PERROT - S. CHERRIER - I. GLOMERON - S. BERTRAND - L. PICARD -

7/ Désignation des représentants de la ville au collège P.M. France



CHÉCY

Le conseil municipal a désigné à la majorité (23 pour, 6 abstentions) M. Frédéric GACHET en tant que titulaire et Mme Catherine PERROT en tant que suppléante pour représenter la ville au conseil d'administration du collège Pierre-Mendès-France.

8/ Désignation des représentants de la commune aux instances de l'agence d'urbanisme

Le conseil municipal a désigné à la majorité (24 pour, 6 abstentions) M. Hubert TINSEAU en tant que titulaire et M. Jean-Vincent VALLIES en tant que suppléant pour représenter la ville à l'agence d'urbanisme de l'agglomération.

9/ Désignation des représentants de la ville à différents organismes

Le conseil municipal avec 24 voix (majorité absolue) a désigné ses représentants dans les organismes suivants :

SYNDICAT D'A.E.P. en eau potable des VALS de LOIRE BIONNE et CENS

5 titulaires

Jean-Vincent VALLIES
Christophe VOISIN
Gilles COLLADANT
Hubert TINSEAU
Jean François DOUCET

5 suppléants

Alain PIZZINAT
Michel GROBOL
Sophie CHARDERON
Anita COLLADANT
Philippe LETELLIER

S.I.V.O.M. SCOLAIRE

5 titulaires

Régine DAUDIN
Tr TOULOUGOUSSOU
Luc TAFFOREAU

Frédéric GACHET
Laetitia HERINO

S.I.G.E.A. (Syndicat intercommunal de gestion de l'espace aquatique)

5 titulaires

Jean-Vincent VALLIES
Régine DAUDIN
Alain PIZZINAT
Jacques LEPAULT
Christophe VOISIN

5 suppléants

Virginie BAULINET
Anita COLLADANT
Michel GROBOL
Claude GACOIN
Philippe LETELLIER

S.I.G.M.A. (Syndicat intercommunal de gestion du multi accueil)

5 titulaires

Jean- Vincent VALLIES
Virginie BAULINET
Régine DAUDIN
Sabine BERTRAND
Stéphane CHERRIER

5 suppléants

Cécilia LEBVRE
Isabelle GLOMERON
Marie-Odile PELLE-PRINTANIER
Catherine PUGIN
Philippe LETELLIER

SYNDICAT MIXTE DE GESTION du CANAL D'ORLEANS (S.M.G.C.O.)

1 titulaire - 1 suppléant : Rémy RABILLARD - Hubert TINSEAU

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA LOIRE ET DE SES AFFLUENTS (S.I.C.A.L.A)

1 titulaire - 1 suppléant : Sophie CHARDERON - Hubert TINSEAU



CHÉCY

SYNDICAT de la BIONNE, DU CENS, DE LA CRENOLLE ET DE SES AFFLUENTS (S.I.B.C.C.A.)

1 titulaire - 1 suppléant : Hubert TINSEAU - André DUVAUX

10/ Désignation des représentants de la ville à différentes associations

La commune est représentée dans différents organismes publics ou privés selon les règles du code général des collectivités territoriales et ou des statuts propres à ces organismes.

Le conseil municipal a désigné ses représentants dans ces organismes à la majorité absolue.

- OFFICE MUNICIPAL des SPORTS : 2 représentants : R. DAUDIN & T. TOULOUGOUSSOU.
- ECOLE de MUSIQUE et HARMONIE MUNICIPALE : 4 représentants : V. BAULINET, R. DAUDIN , S. CHERRIER & C. PUGIN
- JURY DES MAISONS FLEURIES : 6 représentants : M. TINSEAU, A. DUVAUX, F. GRANDVILLIERS, C. GACOIN, A. COLLADANT & L. PICARD
- COMITE CANTONAL « SOLIDARITE ROUMANIE » : 6 représentants : A. PIZZINAT, C. GACOIN, C. PERROT, S. BERTRAND, P. LETELLIER & I. GLOMERON
- STAR 45 : 1 titulaire - 1 suppléant : A. PIZZINAT - H. TINSEAU
- ANCO : 1 titulaire - 1 suppléant : A. DUVAUX - H. TINSEAU
- A.R.F. (ASSOCIATION REGIONALE DE FLEURISSEMENT) : 1 titulaire - 1 suppléant : A. DUVAUX - F. GRANDVILLIERS
- ASSOCIATION DES VILLES JOHANNIQUES : 1 titulaire - 1 suppléant : V. BAULINET - R. DAUDIN
- AVANT-GARDE CHÉCY-MARDIÉ-BOU : 1 titulaire - 1 suppléant : F. GACHET - R. RABILLARD

11/Désignation des représentants de la ville au centre national d'action sociale (CNAS)

Le conseil municipal à la majorité (24 pour, 5 abstentions) désigne M. Rémy RABILLARD comme délégué de la ville au CNAS, organisme qui gère au profit des personnels de la fonction publique territoriale, un fonds d'action sociale et verse aux agents des aides et des prestations d'action sociale.

12/Recrutement d'agents non titulaires pour assurer le remplacement momentané d'agents indisponibles

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité M. le maire pendant la durée de son mandat, à recruter des agents non titulaires pour faire face à un besoin occasionnel (moins de 3 mois) dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.

13/Recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents

Le conseil municipal à l'unanimité a autorisé M. le maire pendant la durée de son mandat, à recruter des agents non titulaires pour faire face à un besoin saisonnier (moins de 6 mois) dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi du 6 janvier 1984.



CHÉCY

14/Extension du réseau ERDF pour alimenter la parcelle ZH 861 rue Blanche

Le conseil municipal a l'unanimité décidé de participer à l'extension du réseau ERDF rue Blanche afin de permettre l'alimentation en électricité de la parcelle ZH 861. La participation financière est de 4.150,37€

15/Tarifs des glaces et complément tarif pour le camping municipal « les Pâtures »

Le conseil municipal à la majorité (26 pour, 3 contre) a fixé le tarif des glaces vendues dans le camping municipal pour l'exercice 2014.

Les crèmes glacées sont proposées au prix unitaire de 2.50 euros.
Les glaces à l'eau sont proposées au prix unitaire de 2 euros.

Tarif double-essieu : en complément des tarifs du camping votés au conseil municipal du 18 février 2014. Il est décidé d'appliquer le tarif de 20 euros à tout véhicule ou caravane équipés d'un double-essieu.

16/Attribution de subventions municipales aux associations

Le conseil municipal a accordé à l'unanimité des subventions à deux associations, le CERCIL pour 150€ et les Farfadets pour 250€.

17/Convention le Brochet

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la passation d'une convention avec l'association le Brochet afin de permettre la vente de cartes de pêche à la clientèle du camping.

INFORMATIONS DIVERSES

M. le maire indique à l'assemblée qu'une subvention du conseil général sera versée à la ville à hauteur de 11.274€ pour l'acquisition d'une zone humide en vue de préserver la biodiversité (terrains Roux). Dans cette opération d'acquisition, le coût supporté par la ville s'élèvera à 10.294€.

M. le maire indique que le conseil municipal du 27 mai est avancé au 20 mai.

Mme M. O. PELLE-PRINTANIER indique que le CA du CCAS se réunira le 14 mai à 18h30.

La séance est close à 22h06

Le maire

Jean-Vincent VALLIES